

Recrutement Sans Concours pour 162 postes d'AAAS : mode d'emploi

Ce recrutement de 162 Adjoint.es d'Animation et d'Action Sportive titulaires constitue la 2^e étape du plan de déprécarisation pour le secteur de l'animation, après la contractualisation à 73,78% de 145 collègues d'ici la fin d'année 2022.

Ce recrutement s'adresse exclusivement aux animateurs/trices contractuel.les ou vacataires, remplissant les conditions de nationalité, voir avis de recrutement [ICI](#).

Attention, les collègues en attente sur **listes complémentaires du concours C2 AAAS 2022** ne doivent pas s'y inscrire. Ils ont normalement reçu un courrier de la DASCO les en informant. Nous avons en effet obtenu la garantie de la Ville que **l'intégralité de ces collègues bénéficient de leur réussite au concours et soient titularisé.es par ordre de classement, a priori au cours de l'année scolaire 2022-2023, voir [ICI](#).**

Deux autres RSC offrant 150 postes seront ouverts les deux prochaines années.

Modalités d'inscription du 17 octobre au 4 décembre 2022 inclus

Attention, le **dossier de candidature** peut-être, au choix :

- Renseigné par internet, [ICI](#)
- Retiré à la DRH Ville de Paris, bureau du recrutement, 2 rue Lobau, 75004 Paris
- Demandé par courrier postal à la même adresse accompagné d'une enveloppe format 32x22,5 libellé aux noms et adresse du/de la candidat.e et affranchie au tarif en vigueur pour 250g.

Pour une inscription complète, les candidat.es devront, en plus du dossier d'inscription, renseigner et fournir plusieurs documents :

- **Le document type**, [ICI](#)
- **Les diplômes ou brevets détenus** (BAFA, BAFD, BPJEPS, brevet de secourisme...) ou tout autre justificatif utile.

Les dossiers complets devront être déposés ou envoyés au bureau du recrutement 2 rue Lobau le **4 décembre 2022 au plus tard**.

Même date pour une inscription en ligne. Cette modalité n'étant pas forcément évidente, nous vous communiquons le **mode d'emploi pour s'inscrire par internet [ICI](#)**.

N'hésitez pas, si besoin, à contacter notre équipe SUPAP-FSU DASCO pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com

À l'issue de la sélection des dossiers, les épreuves orales débiteront le 6 février 2023 pour les candidat.es admissibles.

